



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

ARRÊTÉ N° 2024-644

Publié par affichage électronique
sur le site du CDG 35
www.cdg35.fr
le 17/09/24

portant liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction de l'épreuve écrite de

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - Session 2024

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2011-560 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°2024-104 du 06 février 2024, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n°2024-642 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

VU l'arrêté n°2024-643 du 17 septembre 2024, portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, en sus et sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe 2024, est la suivante :

- CROM Fabrice
- DENOLLE Ludovic
- MOURRAIN Dominique
- SUBRECHICHOT Gilles

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite de cet examen professionnel.

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 17 septembre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240917-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-09-2024

Publication le : 17-09-2024

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal PÉTARD-VOISIN'.

Chantal PÉTARD-VOISIN